

Prochaine réunion du **conseil municipal** le mardi 19 mai à 19h.

Commémoration
de la victoire du 8 mai 1945

8 Mai 1945 : fin de la guerre en Europe :

La cérémonie de **commémoration du 8 mai** aura lieu le dimanche 10 mai.
Rendez-vous à 10h45 devant la mairie.

Présence de l'Hermine musique et des pompiers.

Déclaration des revenus 2025

Date limite pour Ménéac : jeudi 4 juin au plus tard (23h59) . La déclaration papier doit, quant à elle, être déposée au plus tard le mardi 19 mai 2026 à minuit.



Les France services, en partenariat avec la Direction départementale des Finances publiques, accompagnent les habitants du territoire durant la campagne 2026 de déclaration de revenus 2025.
Renseignements auprès des Conseillères France services : **Bus « ICI PLO.Com »** - 06 31 24 37 89
Ploërmel 10, boulevard des Carmes - 02 56 61 80 02 / **Josselin** 3, rue des remparts - Tél. 02 97 22 24 90
Mauron 1, place Henri Thébault - 02 97 22 91 62 / **La Trinité-Porhoët** 4, rue du Moulin - 02 97 93 93 69

Règlementation de l'usage du feu dans le Morbihan

[L'arrêté préfectoral du 03 juin 2025](#) régit l'usage du feu en vue de la protection des biens et des personnes. Il conditionne les pratiques de brûlage de plein-air des végétaux ou de résidus des végétaux. Il rappelle les dispositions de [l'article L.131-1 du code forestier](#) qui interdit à toute personne, autres que les propriétaires et les occupants, de porter ou d'allumer du feu dans les bois, forêts, plantations et reboisements, et jusqu'à une distance de 200 m de ces terrains.

Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Morbihan

Déchets verts	Interdit toute l'année	
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive linéaire bocager	Interdit toute l'année
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	Possible du 1 ^{er} au 31 mars en l'absence d'une solution de valorisation
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	Possible toute l'année (sous réserve de restrictions locales)
	Feux festifs	Possible toute l'année Sauf terrain boisé, plantations, reboisement et à moins de 200 m de ces lieux = déclaration et autorisation de la mairie.
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	Interdit toute l'année

Se référer à l'article 7 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé

Transport scolaire 2026-2027 – Demande d'un nouvel arrêt

<https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaire/morbihan>

Quand dois-je déposer ma demande ?

Les demandes sont à formuler par les familles jusqu'au 31 mai 2026 pour une éventuelle prise en compte **pour la rentrée** de septembre 2026. Passé ce délai, une demande peut être formulée jusqu'au 31 août 2026 pour une éventuelle prise en compte **après les vacances de la Toussaint**.

Aucune demande de création d'arrêt ne pourra être examinée après le 31 août 2026, à l'exception des demandes présentées à la suite de déménagement ou de changement d'établissement.

Les inscriptions pour le transport scolaire seront ouvertes à partir de début juin.

Lutte contre les frelons asiatiques

Le printemps est bien installé et la nature se réveille. Il est temps de penser à installer des pièges à frelons pour capturer les reines. Il ne faut pas attendre l'apparition des nids pour agir !

Appât sélectif :

- ¼ de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur ;
- ½ volume de bière brune ;
- ¼ de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).



Avec le soutien de :

Organisation : **COMITÉ Animations et Fêtes Ménéac - MORBIHAN**

Dimanche 17 mai 2026

Rallye pédestre Ménéac (56)

3^e édition

Restauration	
Rallye seul	5 €
Rallye + Repas	11 €
Repas seul	8 €
Kir, Galette saucisse, chips, far bretonne, café	
Enfants moins de 8 ans	6 €

Pratique
Constitution des équipes (6 pers. max)
Circuits d'environ 5 km et 10 km
Remise des lots avant le repas
Buvette, musique Bretonne

Énigmes & jeux par équipe
Départ 9h à 10h
au Tertre Mérot à Ménéac

Inscription conseillée dans les commerces et auprès des associations de Ménéac.

Contact : comitedesfetesmeneac@gmail.com
Facebook : Comité Fêtes et Animations Ménéac

La truite du Porhoët

Pour l'ouverture du brochet, samedi 25 avril, 1 poissonnement en truites. Les cartes sont disponibles au Bar du Menek



Vide maison au 18 rue Saint Armel

Le 23 mai de 9h à 17h
le 24 mai de 9h à 12h



Avis aux promeneurs / Bois de Camblot

La promenade dans le Bois de Camblot n'est pas interdite, il est toutefois rappelé qu'il est strictement interdit de traverser le village pour y accéder. D'autres itinéraires sont disponibles pour rejoindre le bois sans emprunter ce passage.

.....
*Avec mes remerciements
Mme Lorfeuvre,
Propriétaire du bois*

Rrestaurant La Grande Halte

Le restaurant sera fermé pour congés du 11 au 17 mai.
Réouverture le 18 mai

Horaires des messes

Dimanche 26 avril	9h30
Samedi 2 mai	18h30
Samedi 9 mai	18h30
Samedi 16 mai	18h30

Directeur de la publication et de la diffusion : Michel

PICHARD, Maire de Ménéac
Annonces à adresser à accueil2@meneac.bzh au plus tard le mercredi midi pour une parution le vendredi. Vous pouvez recevoir le flash par email en vous inscrivant sur www.meneac.bzh

Ménéac
Salle Omnisports
SAMEDI 25 AVRIL
LOTO
Animé par Anthony
Ouverture des portes 18h

1 Bon d'achat de 1000€
1 Bon d'achat de 500€
1 Bon d'achat de 300€
1 Bon d'achat de 200€

6 crêpes achetées = 1 carte offerte

La carte : 8€
Les 3 cartes : 8€
Les 7 cartes : 18€

Services de garde

■ Docteur RUSU – 02.97.72.22.58
La nuit, les fins de semaines et les jours fériés, appelez le 02.97.68.42.42 (le 15 ou le 18 uniquement pour les urgences).

■ Infirmiers :
M.ROBIN / Mmes LE FLOCH & COLLET – 02.97.93.36.36

■ Kinésithérapeutes:
Mme LAPIERRE-ABIDI – M. GASSON
02.97.93.08.19

■ Pharmacie BILGER –
02.97.93.30.55
3237 pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17h le samedi.